

PROTOCOLE DE COOPERATION

Réalisation de sutures de plaies simples par un infirmier d'un service d'urgences

PUBLIC :

IDE de structure d'urgence.

PREREQUIS : pas de prérequis

DATES : Cf. catalogue formation et/ou site internet du CESU 74/nous contacter pour toute demande.

DUREE : 1 jour (7 heures) + actes supervisés

HORAIRES : 08h00 – 16h30

LIEU : CESU 74

Centre Hospitalier Annecy Genevois site Annecy.

COÛT : 240 euros par apprenant (Tarif de groupe possible).

MODALITES D'EVALUATION :

Évaluation formative, auto et hétéro-évaluation avec :

- Mise en situation.
- Questionnements ciblés.
- Analyse continue avec les participants.

METHODES PEDAGOGIQUES :

Alternance de méthodes pédagogiques tout au long de la formation : méthode démonstrative, de découverte ou d'immersion.

TECHNIQUES PEDAGOGIQUES :

- Techniques de pédagogie active.
- Résolution de problèmes et apprentissage par problème.
- Mises en situation apprenante/scénario authentique.
- Apprentissage par simulation.
- Ateliers pratiques, ateliers de geste, apprentissages procéduraux.

INTERVENANT(S) :

Médecins urgentistes diplômés en pédagogie.

Enseignants de CESU.

MODALITES ET DELAIS D'ACCES :

Bulletin d'inscription à retourner par courriel : cesu74@ch-annecygenevois.fr au plus tard 7 jours avant la formation

ACCESSIBILITE : nous consulter pour répondre à vos besoins.

Réalisation de sutures de plaies simples par un infirmier en lieu et place d'un médecin.

Objectif principal :

- Être capable d'évaluer et de prendre en charge un patient présentant une plaie simple à suturer.

Objectifs spécifiques :

- Connaître le contexte réglementaire lié au protocole.
- Réaliser l'interrogatoire structuré du patient.
- Réaliser l'examen clinique de la plaie.
- Rechercher des signes de gravité de complexité d'une plaie.
- Poser l'indication de la suture.
- Prendre en charge la douleur
- Connaître la technique de la suture simple.
- Être capable de réaliser une suture simple.

Contenu de la formation :

- Cadre réglementaire
- Généralités sur la prise en charge du patient candidat au protocole.
- Définition d'une plaie simple et généralités en autonomie.
- Atelier procédural : réalisation de sutures.
- Suivi et supervision sur patient éligible.